

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOM. Elle sera, comme la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, disponible sur le site internet du syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Enfin, le budget est établi en tenant compte du contexte économique national et des enjeux territoriaux.

Ainsi Les prévisions budgétaires 2026 tiennent compte de l'ensemble des contraintes économiques développées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, de l'évolution des charges de personnel de chaque entité ainsi que de l'activité déléguée par les communes au SIVOM.

#### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

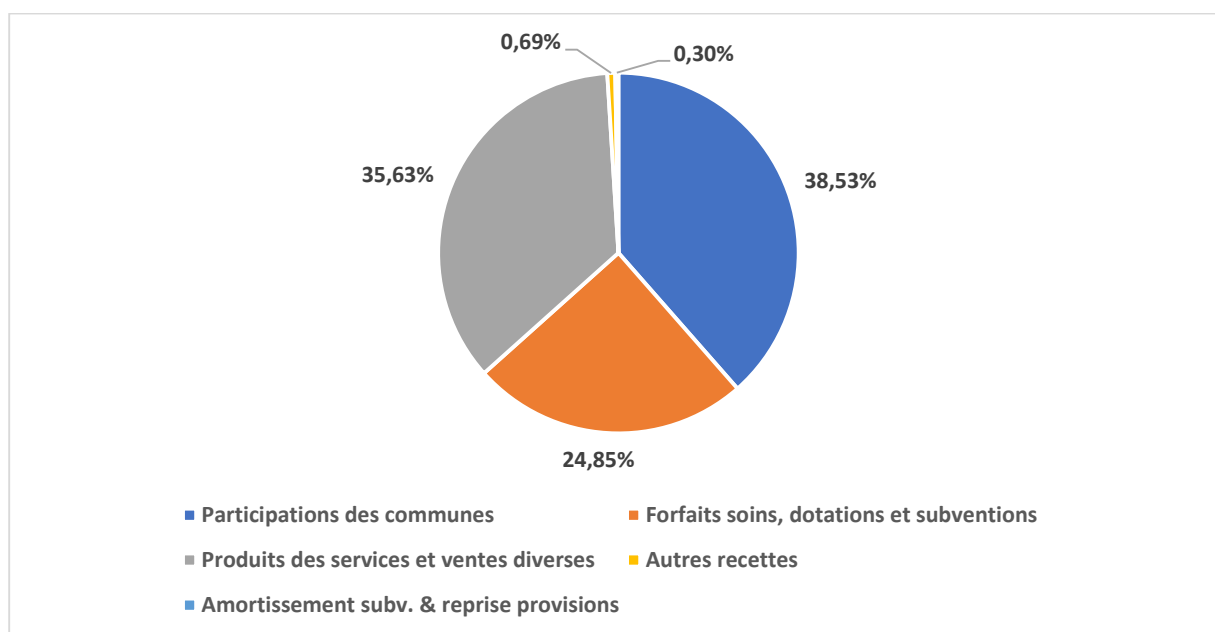
Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 34 209 686,00€ incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

##### A. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement ont été établies sur la base de :

- l'activité prévisionnelle des différentes compétences déléguées par les Communes adhérentes, déterminée en concertation lors des rencontres de préparation budgétaire,
- l'activité prévisionnelle des services proposés aux usagers ainsi que les taux d'occupation estimés des différentes structures,
- les dotations attendues de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental ainsi que les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

RECETTES		
Rubriques	BP 2025	BP 2026
Participations des communes	12 493 420,00	13 182 506,00
Subventions et Dotations	1 876 655,81	1 518 737,00
Forfaits soins et dotations globales	6 367 816,93	6 981 856,00
Produits des services et ventes diverses	12 207 544,41	12 187 997,00
Autres recettes	294 008,85	237 444,00
Amortissement subv. & reprise provisions	99 522,36	101 146,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 338 968,36</b>	<b>34 209 686,00</b>



→ Participation des communes : 38,53% des recettes globalisées.

Il s'agit de la somme des engagements pris par les communes adhérentes sur l'ensemble des compétences. Une hausse globale de 689 086€ est constatée.

→ Subventions et dotations, forfaits soins et dotations globales : 24,85% des recettes globalisées.

Il s'agit ici :

- de subventions versées par la CAF pour le fonctionnement des différents services que sont les crèches, les centres de loisirs, le relais petite enfance et les colonies ;
- des dotations versées par l'ARS dans le cadre du fonctionnement des EHPAD, du CSAPA et du service de Soins infirmiers à domicile ;
- de la participation du département versée aux résidences autonomie, aux EHPAD, et au service d'aide et d'accompagnement à domicile.

→ Produits des services et ventes diverses : 35,63% des recettes globalisées.

Ces recettes proviennent principalement des services suivants :

- Vente de repas : Restauration collective (hors participation des communes) et restauration à domicile,
- Participations des usagers (crèches, aide à domicile)

- Hébergement (EHPAD et résidences autonomie)
- Prestations effectuées par les services techniques
- Crématations.

→ Autres recettes : 0,69% des recettes globalisées.

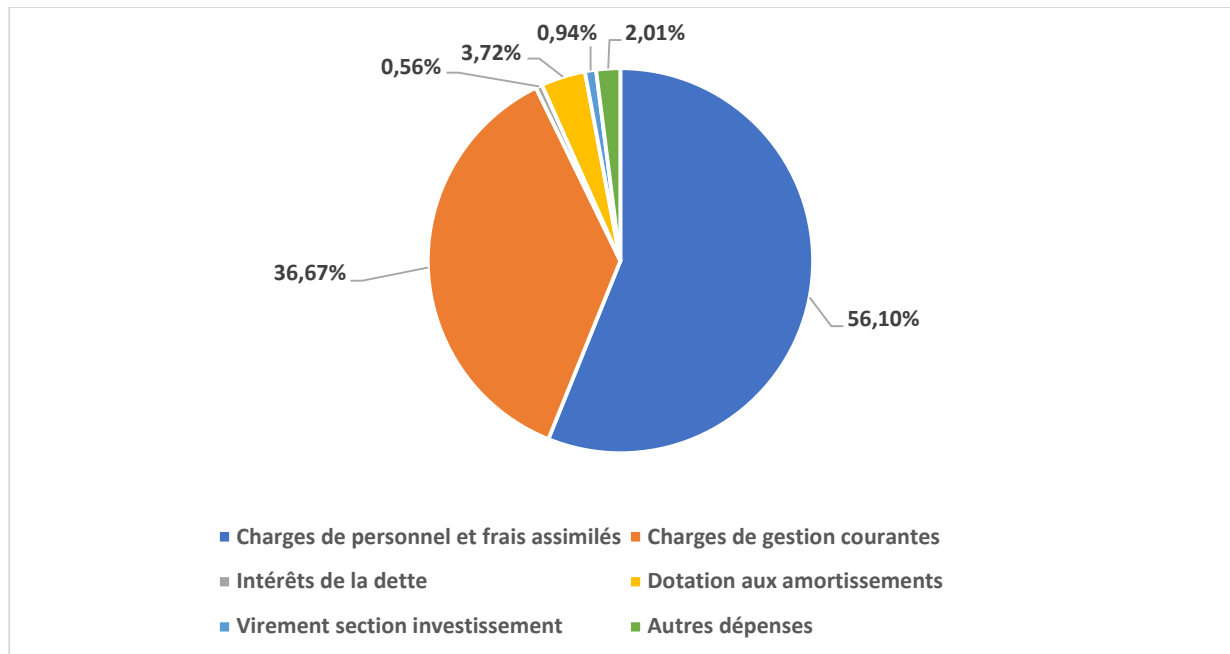
Elles concernent essentiellement les remboursements de rémunération dans le cadre de la mise en œuvre des assurances de personnel.

→ Amortissements des subventions et reprises sur provisions : 0,30% des recettes globalisées.

Il s'agit d'écritures d'ordre réglementaires **qui ne génèrent pas d'encaissements réels**.

#### B. les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES		
Rubriques	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	12 584 888,36	12 545 131,00
Charges de personnel et frais assimilés	18 338 662,00	19 191 609,00
Intérêts de la dette	211 622,44	190 215,77
Dotations aux amortissements	1 264 760,50	1 271 113,00
Virement section investissement	276 298,00	322 951,00
Autres dépenses	662 737,06	688 666,23
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 338 968,36</b>	<b>34 209 686,00</b>



→ Les charges à caractère général : 36,67% des dépenses globalisées.

Elles concernent toutes les dépenses relatives aux bâtiments, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de fournitures, de petits matériels et équipements, d'entretien courant ainsi que les fournitures administratives.

Un travail d'optimisation au travers de l'analyse des consommations réelles et de la recherche de maîtrise des coûts a été engagé, permettant de contenir les évolutions liées au contexte national. Ces charges ont également été estimées en fonction de l'activité prévisionnelle de l'ensemble des pôles.

→ Les charges de personnel et frais assimilés : 56,10% des dépenses globalisées.

Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour le SIVOM de la Communauté du Béthunois. Les estimations 2026 tiennent compte de l'augmentation annoncée du taux de cotisation employeur à la CNRACL.

→ Les intérêts de la dette : 0,56% des dépenses globalisées.

Il s'agit du paiement des intérêts compris dans les annuités de remboursement d'emprunt. (CF IV. La dette).

→ Dotations aux amortissements : 3,72% des dépenses globalisées.

Il s'agit d'écritures d'ordre règlementaires **qui ne génèrent pas de décaissements réels**.

→ Virement à la section d'investissement : 0,94% des dépenses globalisées.

Afin de financer la section d'investissement présentée en II, et dans l'attente de l'affectation des résultats 2025, le SIVOM procède à un prélèvement sur la section de fonctionnement à hauteur de 322 951€.

→ Autres dépenses : 2,01% des dépenses globalisées.

Ces charges comprennent notamment les indemnités d'élus pour 112 000€, les redevances de logiciels, les créances irrécouvrables, les atténuations de recettes.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 3 493 693,00€.

### A. Les recettes d'investissement :

RECETTES		
Rubriques	BP 2025	BP 2026
Subvention d'équipement (13)	-	
Participations reçues (10) *	302 914,00	233 590,00
Emprunts (16)	714 483,00	528 173,00
Virement et amortissement	1 465 629,14	1 562 630,00
Opérations sous mandats		800 000,00
Dépôts & Cautionnements	407 300,00	369 300,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 890 326,14</b>	<b>3 493 693,00</b>

Le recours à l'emprunt est optionnel, il reste conditionné aux résultats qui seront constatés au compte administratif 2025.

### B. Les dépenses d'investissement :

Les investissements concernent principalement :

- la réhabilitation du bâtiment sis Boulevard Basly à Auchel en locaux annexes pour la police municipale intercommunale, dans le cadre de son extension,
- l'acquisition de matériels et véhicules pour les services techniques,
- le renouvellement de matériels dans les offices pour la compétence restauration collective,
- un pulvérisateur à calcius pour le crématorium.

<b>DEPENSES</b>		
<b>Rubriques</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
Amortissement de subvention (13)	12 175,00	12 049,00
Remboursement de la dette (16)	862 601,82	871 289,00
Dépenses d'équipement (20-21-23)	1 596 331,32	1 383 392,00
Travaux en cours (23) *		
Opérations patrimoniales et Op. d'ordre entre sections dont opérations sous mandats	11 918,00	57 663,00
Opérations sous mandats		800 000,00
Dépôts et cautionnements	407 300,00	369 300,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 890 326,14</b>	<b>3 493 693,00</b>

### III. REPARTITION DU BUDGET CONSOLIDE – PAR BUDGET – PAR SECTION :

Le budget consolidé est composé du budget principal et des 9 budgets annexes, rattachés au pôle solidarité santé.

<b>BUDGET PRIMITIF 2025 PAR BUDGET</b>			
<b>INVESTISSEMENT &amp; FONCTIONNEMENT</b>			
<u>GLOBALISATION</u>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Budget Principal</b>			
Dépenses	2 352 735,00	17 599 463,00	19 952 198,00
Recettes	2 352 735,00	17 599 463,00	19 952 198,00
<b>Budget annexe résidence autonomie Les Sorbiers</b>			
Dépenses	49 998,00	584 645,00	634 643,00
Recettes	49 998,00	584 645,00	634 643,00
<b>Budget annexe résidence autonomie Guynemer</b>			
Dépenses	82 428,00	738 925,00	821 353,00
Recettes	82 428,00	738 925,00	821 353,00
<b>Budget annexe résidence autonomie Le Rivage</b>			
Dépenses	54 712,00	653 526,00	708 238,00
Recettes	54 712,00	653 526,00	708 238,00
<b>Budget annexe CSAPA</b>			
Dépenses	18 931,00	377 122,00	396 053,00
Recettes	18 931,00	377 122,00	396 053,00
<b>Budget annexe SAAD</b>			
Dépenses	55 593,00	1 661 958,00	1 717 551,00
Recettes	55 593,00	1 661 958,00	1 717 551,00
<b>Budget annexe SSIAD</b>			
Dépenses	1 617,00	1 768 599,00	1 770 216,00
Recettes	1 617,00	1 768 599,00	1 770 216,00
<b>Budget annexe EHPAD F. DEGEORGE</b>			
Dépenses	447 525,00	6 563 592,00	7 011 117,00
Recettes	447 525,00	6 563 592,00	7 011 117,00
<b>Budget annexe EHPAD M. CURIE</b>			
Dépenses	216 654,00	3 281 856,00	3 498 510,00
Recettes	216 654,00	3 281 856,00	3 498 510,00
<b>Budget annexe Crématorium</b>			
Dépenses	213 500,00	980 000,00	1 193 500,00
Recettes	213 500,00	980 000,00	1 193 500,00
<b>TOTAL</b>			
Dépenses	<b>3 493 693,00</b>	<b>34 209 686,00</b>	<b>37 703 379,00</b>
Recettes	<b>3 493 693,00</b>	<b>34 209 686,00</b>	<b>37 703 379,00</b>

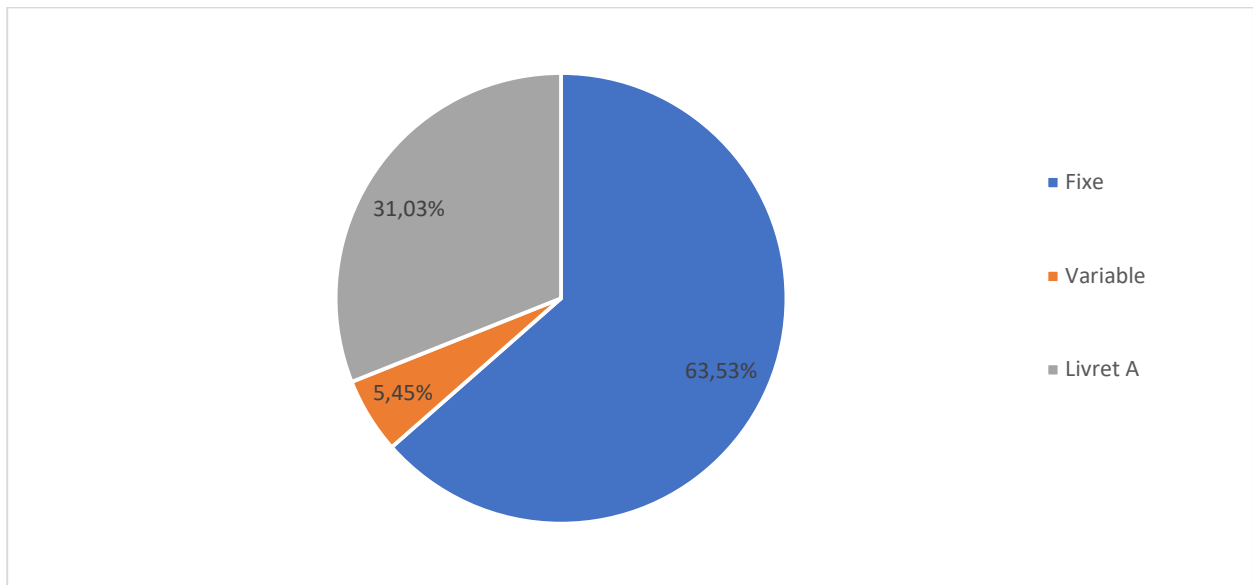
#### IV. LA DETTE :

*Synthèse au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :*

Au premier janvier 2026, le capital restant dû sur l'ensemble des budgets s'élève à 7 911 625€, correspondant à 26 lignes de prêts différentes, à un taux moyen fixé à 2,50%.

*Dettes par type de risque :*

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annual)
Fixe	5 025 958 €	63,53%	1,77%
Variable	431 014 €	5,45%	2,45%
Livret A	2 454 653 €	31,03%	4,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>7 911 625 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,50%</b>

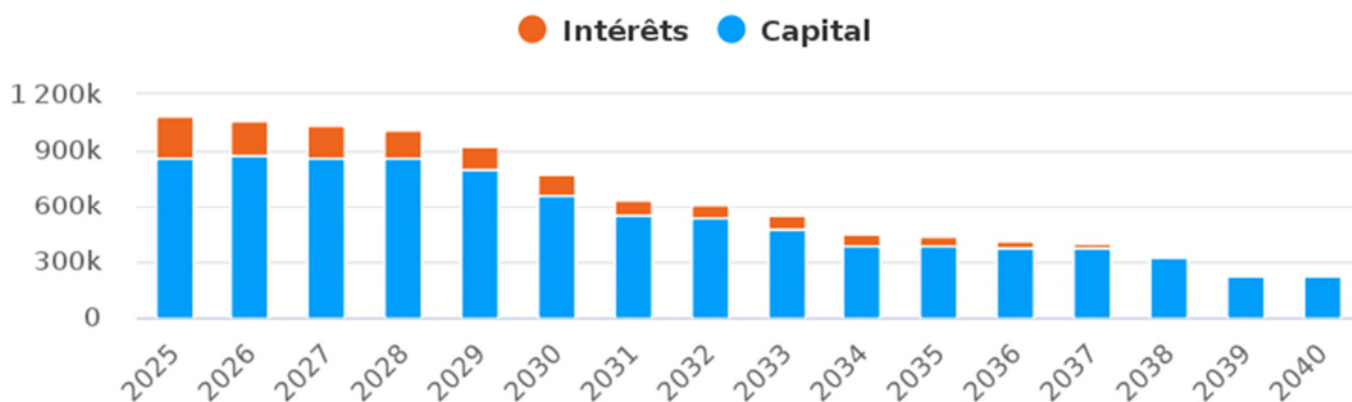


Seuls 5,45% de l'encours de dette total sont à taux variable (actuellement valorisé à 2,45%).

**Synthèse de la dette au  
01/01/2026**

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
BUDGET PRINCIPAL	4 089 823 €	1,90%	10 ans et 5 mois	5 ans et 8 mois	13
EHPAD F.DEGEORGE	2 477 357 €	3,98%	13 ans et 5 mois	7 ans et 2 mois	7
RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER	11 460 €	4,79%	1 an et 7 mois	1 an et 4 mois	1
CREMATORIUM	1 332 985 €	1,59%	8 ans et 4 mois	4 ans et 5 mois	5
TOUS BUDGETS	7 911 625 €	2,50%	11 ans	5 ans et 11 mois	26

Profil d'extinction de la dette :



V. PRECISIONS FINANCIERES :

A. Les opérations réelles du budget 2026 :

Il s'agit , concernant les dépenses, des charges effectivement décaissables, et concernant les recettes, des produits réellement encaissables.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES RELLES		RECETTES RELLES	
Charges de personnel et frais assimilés	19 191 609,00	Participations des communes	13 182 506,00
Charges de gestion courantes	12 545 131,00	Produits des services	12 187 997,00
Charges financières	190 215,77	Subventions, forfaits et dotations	8 500 593,00
Autres dépenses réelles	688 666,23	Autres recettes réelles	237 444,00
Déficit reporté	-	Excédent reporté	-
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>32 615 622,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>34 108 540,00</b>

Sont ainsi neutralisés les virements entre sections ainsi que les amortissements.

B. Les niveaux d'épargne du budget :

**L'épargne brute** (ou capacité d'autofinancement brute), représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle constitue un double indicateur :

1. un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité du SIVOM à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

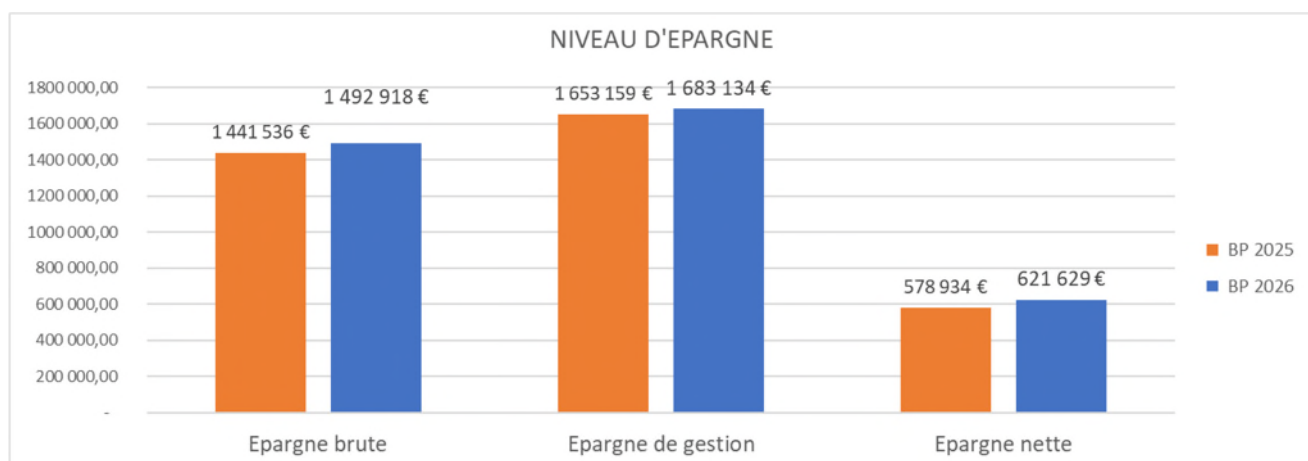
**L'épargne de gestion** correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Ce montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**L'épargne nette** (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

	BP 2025	BP 2026
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	31 797 909,86	32 615 622,00
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	33 239 446,00	34 108 540,00
<i>Epargne brute</i>	1 441 536,14	1 492 918,00
<i>Epargne de gestion</i>	1 653 158,58	1 683 133,77
<i>Epargne nette</i>	578 934,32	621 629,00



L'épargne brute permet ainsi de rembourser le capital de la dette valorisé en 2026 à 871 289,00€ et de financer une partie des investissements prévisionnels.